



Rapport d'activités 2022

Mot du conseil d'administration	2
Affaires internes	3
1.1. Restructuration interne	3
1.2. Conseil d'administration	4
1.3. Local	4
Communications	5
2.1. Restructuration des communications internes	5
2.2. Réforme des plateformes numériques	5
Réseaux sociaux	5
Infolettres	6
Vie associative	7
3.1. Membrariat	7
3.2. Groupes de travail et comités temporaires sur les actualités socio-juridiques	7
Comité Formation	8
Comité Questions autochtones	8
Comité ad hoc PL2 et droits des personnes trans et non binaires	8
Comité ad hoc Colloque	8
3.3. Évènements	8
Colloque annuel	8
Prix de la personne juriste de l'année	9
Affaires externes	10

Mot du conseil d'administration

Alors qu'au courant de l'année 2020-2021, l'Association des juristes progressistes (AJP) avait occupé une place de plus en plus grande dans l'espace public pour revendiquer le maintien des acquis fragilisés par la pandémie et contre les inégalités systémiques exacerbées par cette dernière, l'année 2021-2022 a été plutôt occupée par des réflexions internes sur le mode de fonctionnement de l'organisation. Ce changement a eu lieu en réponse aux recommandations du conseil d'administration (CA) dans les rapports d'activités de 2020 et 2021, à l'effet que des changements clairs et majeurs dans la structure de l'AJP seraient nécessaires pour assurer son plein potentiel et assurer sa pérennité. Un plan de restructuration sur trois ans a donc été travaillé par le CA, lequel sera présenté lors de l'AGA de 2022.

En parallèle de ces chantiers, l'AJP a maintenu sa présence sur les réseaux sociaux et a continué de se mobiliser, notamment en intervenant publiquement pour dénoncer les effets discriminatoires envers les personnes trans et non binaires du projet de loi 2.

Pour la première fois depuis plusieurs années, le CA est optimiste quant à la mobilisation de ses membres et à l'avenir de l'AJP.

1. Affaires internes

1.1. Restructuration interne

Il a été identifié au cours des deux dernières années que le CA de l'AJP doit, en même temps que ses fonctions administratives, effectuer des tâches normalement dévolues à un conseil exécutif ou à une équipe de permanence. La lourdeur de ces fonctions amène des problèmes clairs de rétention des administrateurs et administratrices et de mobilisation de ses membres. Or, un trop grand roulement des administrateurs et administratrices met en danger les projets entrepris par l'AJP et leur continuité, alors qu'une association au sein de laquelle les membres ne s'impliquent pas ne saurait constituer une association se disant représentative de ceux et celles-ci.

En réponse à ce constat, lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 mai 2021, les membres de l'AJP ont confié au CA un seul objectif principal pour l'année 2021-2022, soit de « [mettre] les bouchées doubles cette année et [concentrer] son énergie sur la restructuration de l'AJP au niveau de la structure interne et ceux au niveau des communications internes. » Pour remplir cet objectif, il a été décidé que le meilleur moyen d'action serait « de mandater des organismes externes pour élaborer un plan de restructuration interne et un plan de stratégie de communication interne », en effectuant des consultations auprès des membres de l'AJP tout au long du processus.

Catherine Descoteaux et Émilie Dubois, qui étaient en charge de la restructuration, ont commencé par faire appel aux réflexions du CA directement, dans le cadre d'un lac-à-l'épaule en novembre 2021. Parmi les démarches entreprises, un processus d'évaluation SWOT (*strengths, weaknesses, opportunities, threats*) et une démarche de retour sur les constats de l'entièreté des conclusions antérieures des CA de l'AJP depuis sa fondation ont été effectuées. Ces étapes ont permis d'obtenir une analyse fine des forces et faiblesses de l'AJP.

Par la suite, pour être assistée dans ses démarches de restructuration interne, l'AJP a sollicité l'expertise de Jennifer Teasdale-Raymond de [La Forge](#)¹. Un comité de restructuration, piloté par Catherine Descoteaux et Émilie Dubois, a été mis en place en décembre 2021, au sein duquel Florence Brosseau et Laurence Gauvin-Joyal se sont impliquées. Plusieurs appels aux membres ont été faits sur les réseaux sociaux (page Facebook, LinkedIn, Twitter, groupe Facebook) pour solliciter leur implication au sein du comité de travail, mais aucune réponse n'a été reçue.

Le comité de travail a rencontré Jennifer Teasdale-Raymond à 6 reprises. Un plan de restructuration exhaustif sur 3 ans a été proposé à la suite de ces démarches. Il résume les constats du comité de travail et propose plusieurs chantiers traitant particulièrement d'administration, de participation associative des membres et de concertation avec des réseaux

¹ La Forge est une organisation spécialisée en mobilisation, organisation du travail et en gouvernance qui a accompagné plusieurs organismes à but non lucratif dans leurs réflexions et démarches.

militants, juridiques, syndicaux et universitaires. Les membres du comité sont confiantes que ce plan permettra à l'AJP de mieux mobiliser ses membres et de mieux communiquer ses positions politiques avec l'externe. Ce plan est envoyé aux membres le 9 mai 2022.

1.2. Conseil d'administration

Quelques changements concrets ont été apportés de manière rapide pour assurer un meilleur fonctionnement de l'organisation et un meilleur suivi des tâches à effectuer. Ainsi, des rôles précis ont été assignés aux membres du CA:

- Coordination: Florence Amélie Brosseau
- Secrétariat: Laurence Gauvin-Joyal
- Trésorerie : Camille Grenon, Paule Ouellette
- Supervision du travail des comités: Elizabeth Pouliot
- Communications : Nour Farhat, Amira Issa
- Restructuration de l'AJP : Catherine Descoteaux, Émilie Dubois

Le conseil d'administration s'est rencontré 11 fois au cours du mandat 2021-2022. La plupart des rencontres du CA ont d'ailleurs été tenues en présentiel aux locaux de la coopérative Temps libre.

Suite aux démissions de Deborah Andrades et Maud Pontel, le CA a lancé des appels de candidatures pour combler les postes vacants. Les candidatures de Paule Ouellette et Nour Farhat ont été retenues par le CA et toutes deux furent nommées à titre d'administratrices par intérim.

1.3. Local

Le bureau loué par l'AJP au coût de 350\$ dans les locaux de la coopérative de solidarité Temps Libre a été sous-loué dans les derniers mois à une nouvelle sous-locatrice, Julie Tremblay-Devirieux, une travailleuse autonome, étudiante et anciennement sur le comité de gestion de la Coop Temps Libre. Plus précisément, le contrat de sous-location a pris effet le 1er décembre 2021 et est d'une durée de 12 mois renouvelable sur offre de l'AJP. Le loyer de la sous-location a été fixé au coût de 175\$, soit 50% du coût du loyer prévu au contrat entre l'AJP et la Coop Temps Libre.

2. Communications

2.1. Restructuration des communications internes

Lors de l'AGA 2021, les membres ont donné au CA le mandat de restructurer les communications internes, notamment en développant un plan de stratégies de communication avec ses membres. Or, après discussion avec Jennifer Teasdale-Raymond, il a été décidé de d'abord mettre l'emphase sur la pérennisation des changements structuraux et d'ensuite mettre en branle ce deuxième objectif. Aucune démarche avec des organisations externes pour obtenir un appui n'a donc été entreprise cette année.

2.2. Réforme des plateformes numériques

Un des mandats secondaires donnés par les membres lors de l'AGA 2021 était de « réformer les plateformes numériques utilisées par l'AJP ». Une palette de couleurs basée sur le logo de l'AJP a été adoptée en septembre 2021. Cette palette constitue un premier pas pour uniformiser l'image de l'AJP sur toutes ses plateformes.

Réseaux sociaux

Bien que l'AJP ait choisi cette année d'être moins active au niveau de sa présence dans la sphère publique, elle a tout de même maintenu une présence sur les réseaux sociaux. Les publications qui ont été faites portaient parfois sur des enjeux socio-juridiques, mais plus généralement sur les activités de l'AJP. Notamment, des publications ont été faites pour annoncer le nom de la personne récipiendaire du prix de la personne juriste progressiste de l'année, le nom des panélistes dans le cadre du colloque ainsi que des présentations de chacune des membres du CA.

En date du 6 mars 2022, la page Facebook de l'AJP comptait 6035 abonné.e.s, soit plus d'une centaine de plus que l'année précédente. La page Twitter quant à elle comptait 919 abonné.e.s, ce qui représente une baisse de 21 abonné.e.s en comparaison avec l'année dernière. Cette baisse s'explique probablement par l'absence de l'AJP sur cette plateforme au cours de la dernière année. Le groupe Facebook géré par l'AJP, [Juriste progressistes \(AJP\)](#), compte 775 membres, ce qui représente une augmentation de 24 membres. Vu l'augmentation drastique du nombre de membres et d'abonné.e.s de nos plateformes dans les deux dernières années, une Nétiquette a été mise en place par Amira Issa sur la page Facebook et le groupe Facebook.

L'AJP a aussi entamé une nouvelle présence sur la plateforme Instagram, où elle a notamment fait la promotion de son colloque annuel. La page Instagram compte désormais 324 abonnements. L'AJP a également engagé une graphiste, Margot Lepage, afin de redynamiser son image et de créer des visuels autant pour le colloque annuel que pour des communications diverses. Elle a été rémunérée à hauteur de 300\$.

Infolettres

Il a été décidé cette année de ne pas envoyer d'infolettre aux membres, en raison du manque de temps.

3. Vie associative

3.1. Membrariat

En date du présent rapport, l'AJP compte 170 membres actifs et en règle. Cela représente une hausse significative pour une deuxième année consécutive. Des publications sur les réseaux sociaux ont été faites à l'été 2021 pour promouvoir l'abonnement auprès de juristes provenant de différents groupes (étudiant.e.s, représentant.e.s syndicaux ou syndicales, membres du milieu communautaire, etc.).

3.2. Groupes de travail et comités temporaires sur les actualités socio-juridiques

En 2021, il avait été recommandé par le CA de déléguer aux membres via des groupes de travail ou des comités ad hoc la responsabilité de répondre à des enjeux précis d'actualité et d'organiser le colloque annuel. Or, cette méthode a apporté des résultats mitigés en ce qui concerne l'implication et la motivation des membres envers les travaux de l'AJP.

Lors de l'Assemblée générale annuelle 2021, suivant la recommandation du CA, les membres de l'AJP ont reconduit les comités thématiques suivants :

- Comité Formation
- Comité Questions autochtones

Les membres ont aussi suspendu les activités des comités suivants:

- Comité Accès à la justice
- Comité Antiracisme
- Comité Droit animal
- Comité Féministe

Outre les comités thématiques, les statuts de l'AJP prévoient la possibilité pour l'AJP de créer des comités temporaires visant l'accomplissement de certaines tâches spécifiques. Les membres ont donc voté la création d'un comité *ad hoc* sur la restructuration de l'AJP (voir section 1.1.)

Chaque comité est dirigé par une personne responsable, qui coordonne ses membres. Cette année, une membre du Conseil d'administration, Élisabeth Pouliot, a été attitrée afin d'assurer la liaison avec chaque comité et faire le suivi des activités de chacun.

De manière générale, voici le bilan des activités des comités :

Comité Formation

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 mai 2021, Gabrielle Salib a été élue responsable du comité. Le comité formation a fait deux (2) formations sur les violences sexuelles au Cégep Vanier.

Comité Questions autochtones

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 6 mai 2020, personne ne s'est présenté pour être responsable de ce comité. Le comité a été relancé à deux reprises mais n'a pas repris ses activités.

Comité *ad hoc* PL2 et droits des personnes trans et non binaires

Un comité *ad hoc* a été mis en place par le CA en novembre 2021 pour intervenir sur le projet de loi 2, en particulier en ce qui concerne ses impacts sur les droits des personnes trans et non binaires. Nous avons publié sur les réseaux sociaux une lettre ouverte contestant les éléments problématiques du projet de loi 2, renforçant certaines discriminations envers les personnes trans, non-binaires et intersexes plutôt que de leur concéder certaines protections législatives. Cette lettre a été republiée par Droit inc.

Comité *ad hoc* Colloque

Cette année, l'organisation du colloque annuel a été déléguée à un comité. Sur ce dernier, 4 administratrices ainsi que trois autres personnes non-administratrices s'y sont impliquées. Nous soulignons l'incroyable travail du comité qui a su organiser un colloque en présentiel tout en jonglant avec plusieurs imprévus compte tenu de la situation sanitaire. Nous recommandons de continuer d'impliquer les membres et autres personnes dans l'organisation du colloque annuel. Toutefois, pour faciliter le travail des personnes impliquées dans un tel comité colloque, nous recommandons au prochain CA de prévoir des documents écrits expliquant les attentes en lien avec le traditionnel colloque annuel de l'AJP.

3.3. Évènements

En lien avec l'objectif de restructuration cette année, il a été décidé par les membres lors de l'AGA de 2021 que l'organisation d'évènements en 2021-2022 serait limitée au colloque annuel et au prix de la personne juriste de l'année, et que l'organisation serait déléguée à des groupes de travail formés par des membres.

Colloque annuel

L'AJP a tenu son colloque annuel le 9 avril 2022 dans un format présentiel. L'évènement a eu lieu au Ausgang plaza et 70 personnes y ont assisté.

Cette année, l'AJP a choisi d'organiser un colloque sous le thème « Le droit comme outil de contrôle des corps ». L'évènement s'est séparé en quatre panels :

- *Le droit comme outil binaire : une réconciliation queer est-elle possible ?*, avec Djemila Carron, Léo Lecomte, Mathilde Doucet et Me Marie Laure Leclercq
- *La laïcité comme fiction politique : outil de contrôle des corps des femmes musulmanes*, avec Me Nour Farhat et Khaoula Zoghلامي
- *Monopole de la violence (il)légitime : les violences policières comme outil étatique de contrôle des corps noirs, autochtones et racisés*, avec Me Arij Riahi, Me Marie-Livia Beaugé et Jessica Quijano
- *Regards critiques sur le contrôle de la migration : (im)mobilité, discipline et triage*, Mouloud Idir, Ndeye Dieynaba Ndiaye, Sabrina Zennia et Lucio Castracani

Encore une fois cette année, la décision a été prise de rémunérer chaque panéliste et facilitatrice (sauf les facilitatrices membres du CA). Une charte de rémunération a été votée et la rémunération de chaque panéliste a été, sauf exception, déterminée en fonction de cette dernière. Ainsi, les panélistes et facilitatrices ont été payées entre 50\$ et 150\$. Puisque nous étions sensibles aux besoins des panélistes, l'exception d'une panéliste qui a été rémunérée 300\$

Prix de la personne juriste de l'année

L'AJP a lancé la deuxième édition du prix de la personne juriste progressiste de l'année. Par cette distinction, l'AJP souhaite reconnaître et souligner l'implication académique, professionnelle et/ou militante d'un.e avocat.e ou juriste dans la lutte pour la justice sociale et les droits humains, et ce conformément à notre mission.

Un nouveau processus de sélection pour la personne juriste progressiste de l'année 2021 a été entamé au printemps 2021. Le nom de la personne lauréate sera annoncé lors de l'AGA le 19 mai 2022, ainsi que par la suite via les réseaux sociaux de l'AJP.

4. Affaires externes

Tout au long de l'année, l'AJP a maintenu des liens avec d'autres organisations alliées. Ainsi, elle a notamment été en relation ou a collaboré avec les organisations suivantes :

- Comité droit de l'immigration de l'UQAM
- La Collective-Le Collectif Féminismes et droit
- Association des étudiants.es en droit de l'UQAM (AED-UQAM)